

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communaire en date du XXXX, arrêtant le
projet de PLUi-HM.

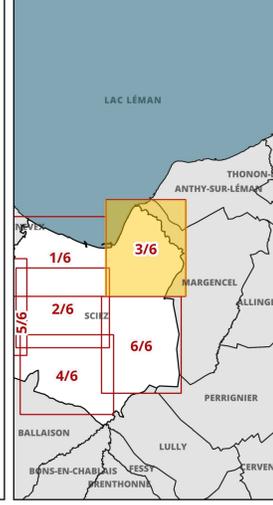
Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER,
NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 3/6 SECTEUR : NORD-EST
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 03/02/2025
N° de dossier : 22009



ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

- Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU**
- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
 - Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
 - Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
 - Corridors écologiques
 - Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
 - Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
 - Jardins, parcs
 - Réservoirs de biodiversité boisés
 - Réservoirs de biodiversité littoraux
 - Réservoirs de biodiversité prairiaux
 - Réservoirs humides
 - Zones humides
 - Espaces de bon fonctionnement des zones humides
 - Boisement
 - Trame végétale
 - Haie
 - Haie
 - Arbre remarquable
 - Points de vue
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
- Patrimoine bâti
 - Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

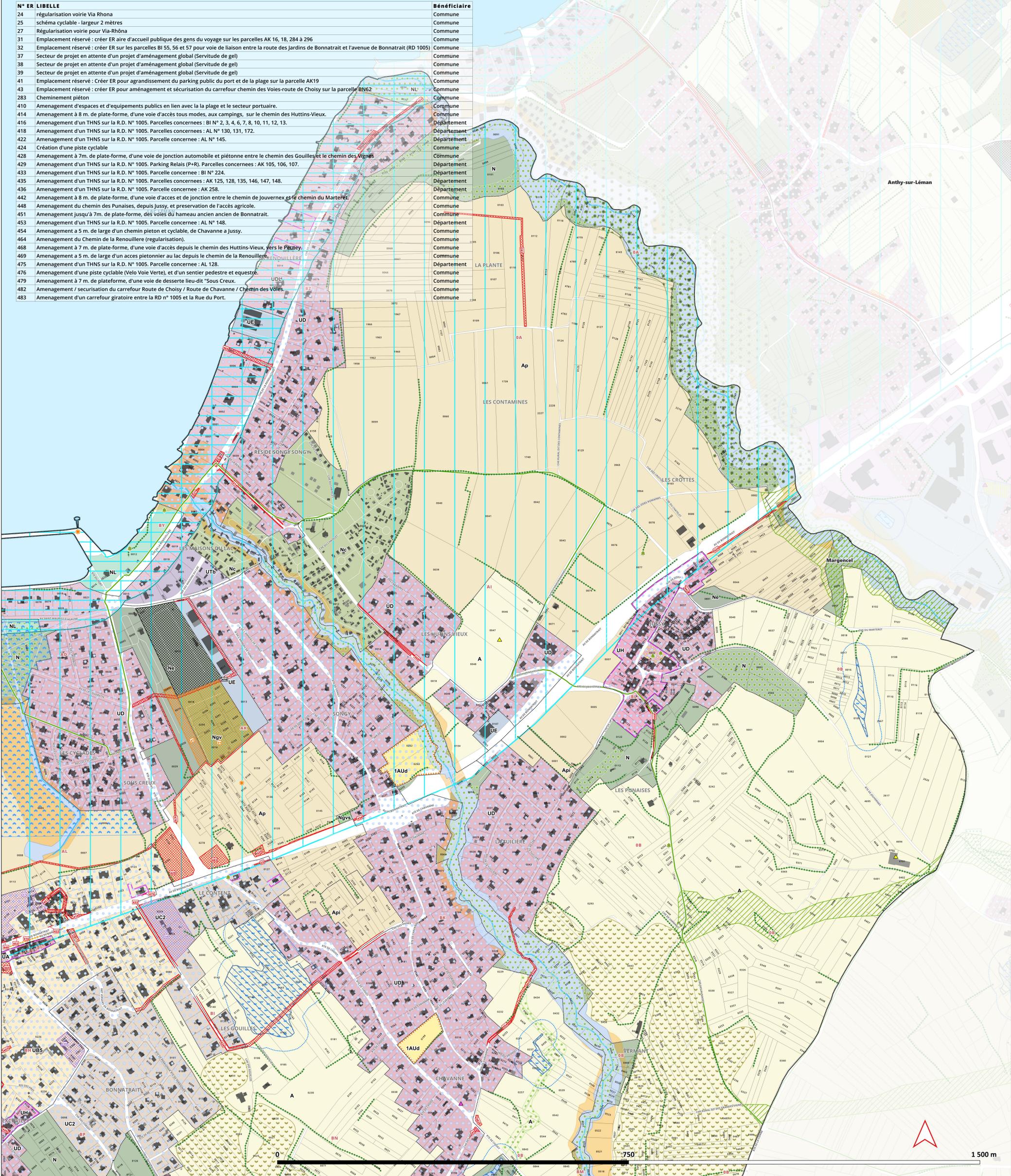
- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024

N° ER	LIBELLE	Bénéficiaire
24	régularisation voirie Via Rhona	Commune
25	schéma cyclable - largeur 2 mètres	Commune
27	Régularisation voirie pour Via-Rhône	Commune
31	Emplacement réservé : créer ER aire d'accueil publique des gens du voyage sur les parcelles AK 16, 18, 284 à 296	Commune
32	Emplacement réservé : créer ER sur les parcelles BI 55, 56 et 57 pour voie de liaison entre la route des Jardins de Bonnatrait et l'avenue de Bonnatrait (RD 1005)	Commune
37	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
38	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
39	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
41	Emplacement réservé : Créer ER pour agrandissement du parking public du port et de la plage sur la parcelle AK19	Commune
43	Emplacement réservé : créer ER pour aménagement et sécurisation du carrefour chemin des Voies-route de Choisy sur la parcelle DN62	Commune
283	Cheminement piéton	Commune
410	Amenagement d'espaces et d'équipements publics en lien avec la plage et le secteur portuaire.	Commune
414	Amenagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès tous modes, aux campings, sur le chemin des Huttins-Vieux.	Commune
416	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	Département
418	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 130, 131, 172.	Département
422	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 145.	Département
424	Création d'une piste cyclable	Commune
428	Amenagement à 7m. de plate-forme, d'une voie de jonction automobile et piétonne entre le chemin des Gouilles et le chemin des Vignes	Commune
429	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parking Relais (P+R). Parcelles concernées : AK 105, 106, 107.	Département
433	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : BI N° 224.	Département
435	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 125, 128, 135, 146, 147, 148.	Département
436	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AK 258.	Département
442	Amenagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès et de jonction entre le chemin de Jouvenex et le chemin du Martenet	Commune
448	Amenagement du chemin des Punaises, depuis Jussy, et préservation de l'accès agricole.	Commune
451	Amenagement jusqu'à 7m. de plate-forme, des voies du hameau ancien de Bonnatrait.	Commune
453	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 148.	Département
454	Amenagement à 5 m. de large d'un chemin piéton et cyclable, de Chavanne à Jussy.	Commune
464	Amenagement du Chemin de la Renouillère (régularisation).	Commune
468	Amenagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie d'accès depuis le chemin des Huttins-Vieux, vers le Pautey.	Commune
469	Amenagement à 5 m. de large d'un accès piétonnier au lac depuis le chemin de la Renouillère	Commune
475	Amenagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL 128.	Département
476	Amenagement d'une piste cyclable (Velo Voie Verte), et d'un sentier pedestre et equestre.	Commune
479	Amenagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de desserte lieu-dit "Sous Creux."	Commune
482	Amenagement / sécurisation du carrefour Route de Choisy / Route de Chavanne / Chemin des Voies.	Commune
483	Amenagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 1005 et la Rue du Port.	Commune



1 500 m